

## L'IMPRESSION DES FEUILLETS FISCAUX

Nous n'envoyons plus de feuillets fiscaux par la poste depuis quelques années déjà.

Pour récupérer ces derniers à partir de la plateforme *Services aux employés*, cliquez **ici**.

Vous n'êtes pas inscrit ? Cliquez **ici**.

Vous avez oublié vos données d'accès ? Cliquez **ici**.

→ Vous aurez toujours accès aux *Services aux employés* même si vous n'êtes plus employé chez nous.

Il se peut que vous retrouviez plus d'un feuillet fiscal par année d'imposition. Si c'est le cas, **assurez-vous d'imprimer et d'utiliser tous les documents** qui s'y trouvent afin d'effectuer votre déclaration de revenus.

Services aux employés  
CSS au Coeur-des-Vallées

English Se déconnecter

Bonjour Prénom Nom

> Changer mon mot de passe  
> Mes données personnelles

**À TITRE D'EXEMPLE :**

Mes relevés de salaire Mon horaire **Mes feuillets fiscaux**

2019 2018 2017 Autres années ▼

> Combiné (R1 & T4) - AE Plein - Original

Feuillet indiquant la somme des salaires versés **autre** que pour votre **emploi régulier** (exemple : paiements à la pièce, suppléance, surcroît, etc.) et pour lesquels l'employeur a cotisé à **taux plein** à l'assurance-emploi\*.  
En tant qu'employé, cela n'a pas d'impact sur vos cotisations.

> Combiné (R1 & T4) - AE Réduit - Original

Feuillet indiquant la somme des salaires versés pour votre **emploi régulier** et pour lesquels l'employeur a cotisé à **taux réduit** à l'assurance-emploi\*.  
En tant qu'employé, cela n'a pas d'impact sur vos cotisations.

> Relevé 2 - Original

> T4A - AE Réduit - Original

## INFORMATION IMPORTANTE

Les cases des 2 feuillets T4 **AE Plein** et **AE Réduit** **doivent être additionnées** lors de votre déclaration de revenus fédérale.

**Précision :** la somme des cases 14 des deux feuillets T4 **AE Plein** et **AE Réduit** est égale à la case A moins la case J du Relevé 1.

\* La particularité sur l'assurance-emploi **concerne les feuillets fiscaux au fédéral seulement** et cela n'a pas d'impact au provincial. C'est pour cette raison que vous n'avez qu'un seul feuillet au provincial (Relevé 1).